

dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le vingt-sixième jour d'Août courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le neuvième jour de Juillet dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial, au vingt-sixième jour d'Août courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en Notre Cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal* : Lundi, le cinquième jour d'Octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, Lieutenant-Général le Très-Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Renfrew*, C. C. B., Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de Nos Forces dans l'*Amérique Britannique du Nord* : A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce vingtième jour d'Août, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent

quarante-six, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE DU }
Canada.

CATHCART

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le cinquième jour d'Octobre courant, et à chacun de vous.—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingtième jour d'Août dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial, au cinquième jour d'Octobre courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en Notre Cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Samedi, le quatorzième jour de Novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

Proclamation
du 20 Octobre
continuant le
Parlement au
14 Novembre
1846.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos
Présentes Lettres Patentes, et à
icelles fait apposer le Grand Sceau
de Notre dite Province du *Canada* :
Témoin